

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 12/12/2019	Dossier complet le : 12/12/2019	N° d'enregistrement : F01119P0265					
Marie Committee	1. Intitulé du projet						
Projet de construction d'un immeuble de bureau et d'une ferme aquaponique							
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou	des) pétitionnaire(s)					
2.1 Personne physique							
Nom	Prénom						
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	BF3-Fort de Vaux						
Nom, prénom et qualité de la personne	BELANGER Dominic, Directeur Enviro	onnament					
habilitée à représenter la personne morale	BELANGER Bollinie, Birecteur Enviro	on herital					
RCS / SIRET 8 4 4 2 7 9 9	1 9 0 0 0 1 4 Forme juridi	que SAS					
واعدك المورز المائات والمان كالمانوان	z à votre demande l'annexe obliga						
	timensionnement correspondant du pro						
N° de catégorie et sous-catégorie		d des seuils et critères de la catégorie s d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)					
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m².							
Carry present and the	4. Caractéristiques générales du projet	12 12 1/2 1/2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1					
Doivent être annexées au présent formul							
4.1 Nature du projet, y compris les évent	uels travaux de démolition						
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition L'aménagement du terrain est prévu pour un bâtiment de 8 étages sur RDC et 2 niveaux de sous-sol, comprenant : - une activité de bureaux d'environ 14 000 m² qui recevra du public sur les niveaux RDC et R+1 (ERP 5ème catégorie type W). Ce programme de bureaux s'accompagne de tous les espaces nécessaires à un usage confortable : hall d'entrée, cafétéria, restaurant et cuisines, parc de stationnement vélos et voitures, locaux techniques une ferme aquaponique constituée d'une serre sur la toiture-terrasse la plus haute et d'une pisciculture en double hauteur du SS-1 au RDC. Production annuelle inférieure à 20 tonnes de poissons/an un parking au deuxième niveau de sous-sol, avec 50 places de parking pour les voitures (dont 1 place accessible au PMR, 2 places équipées pour les véhicules électriques et 8 places supplémentaires équipables) et 5 pour les motos Afin d'accueillir ce nouveau programme, la station service existante et tous les aménagements qui lui sont liés seront démolis. Des travaux de dépollution viseront à rendre le terrain et en particulier les sols adéquats à leur nouvel usage. Une étude historique, un diagnostic de sols, une analyse des risques résiduels et un plan de gestion ont été réalisés (Cf. PJ8-Plan de gestion).							

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

L'ensemble constitue un seul établissement cohérent, appréhendé dans une démarche de fonctionnement symbiotique qui allie les deux activités pour gérer au mieux leurs interactions d'un point de vue technique (énergie, eau, CO2, protection, biodiversité) et architectural (flux, vues, volumes, matériaux).

A l'heure de l'économie d'énergie, le projet est traité dans un volonté de sobriété. Les matériaux sont bruts ou bio-sourcés. En façade l'acier galvanisé, le bois et le végétal dominent.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Démolition/dépollution :

La station-services sera mise à l'arrêt et mise en sécurité. L'ensemble des structures et infrastructures présentes seront déconstruites, les déchets seront éliminés hors site afin d'y être valorisés au maximum. Tous les diagnostics réglementaires ont été réalisés. Un délai de deux mois est prévu pour cette phase.

Les travaux de dépollution seront menés de manière à rendre le terrain compatible avec avec le nouvel usage, conformément aux préconisations du Plan de Gestion répondant aux exigences spécifiques du projet. Ces travaux seront exécutés pendant la phase de terrassements généraux liés à la construction des parkings souterrains.

Construction du bâtiment :

Terrassements généraux et réalisation de l'infrastructure en béton armé. Noyaux de structure en béton armé et poteaux et planchers de superstructure en bois préfabriqués. Durée des travaux estimée à 24 mois.

Installation de la ferme aquaponique :

L'ensemble des éléments constitutifs de la ferme est préfabriqué hors site et livré durant les différentes phases d'achèvement du bâtiment support. Les bassins, filtres, canalisations et pompes de la pisciculture RAS seront acheminés en amont de la fermeture d'une partie des sous sols pour accessibilité chantier. La serre est constituée d'élements préfabriqués assemblés en quelques semaines, sur la toiture du bâtiment dès que celle-ci est capable de la supporter, à l'aide de la grue tour de chantier et assemblés à l'aide de chariots élévateurs légers hissés par la grue tour. Les équipements d'irrigation, de pompes à chaleur, et les équipements (tables et/ou gouttières) seront acheminés et montés en même temps que les techniques du bâtiment auquel ils se raccordent.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Bâtiment:

Le bâtiment s'implante dans une bande d'environ 20 mètres d'épaisseur en suivant la limite du boulevard du fort de Vaux et s'inscrit dans le gabarit-enveloppe fixé par le PLU. La programmation s'organise comme suit :

- Un sous-sol sur deux niveaux : SS-2 : parc de stationnement et locaux nécessaires au fonctionnement de l'immeuble : locaux déchets, zones techniques et des surfaces d'archives; SS-1 : une partie affectée à d'autres locaux techniques et à la ferme aquaponique (pisciculture, vestiaires, laboratoires et une partie des surfaces liées à l'activité de restauration un socle mixte RDC et R+1 : accueil du public dans un hall double hauteur
- un corps de bureaux en R+2 à R+8 : les volumes qui surmontent le socle sont occupés exclusivement par un usage de bureaux

Ferme aquaponique:

- L'exploitation est silencieuse, inodore et invisible de l'extérieur (hormis la serre en toiture).
- Un monte charge permet de relier toutes les productions de la toiture et du sous sol, sans desservir les étages intermédiaires de bureaux.
- La ventilation de l'ensemble est située en partie haute, avec extraction côté périphérique et prise d'air côté nord, intégré avec les techniques de traitement d'air des bureaux sans croisement de flux.
- L'air des bureaux, chargé du CO2 de ses occupants, est en partie injecté dans la serre pour capture de CO2 par les plantes.
- L'irrigation provenant du biofiltre de la pisciculture alimentera la serre et les plantations de coursives en façade pour une croissance améliorée et une meilleure résistance au changement climatique.

La décision de l'autorité environne Le projet est soumis à la procédure Le projet fait également l'objet d'un 4.5 Dimensions et caractéristiques de	ndeurs caractéristiques	de l'Art. R122-2 sous la rubrique 39.
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation 4-6 Boulevard Ford de Vaux, 75017 PARIS	Coordonnées géographiques ¹ Pour les catégories 5° a), 6° a), b et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées: Paris et Levallois-Perret	Long°' Lat°'"_ Long°'" _ Lat°'"_ Long°'" _ Lat°'"_
.7 S'aait-ii d'une modification/exter	projet et	e existant? Oul Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	n Lequel/Laquelle ?	
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		\boxtimes	La ZNIEFF de type 1 la plus proche se situe à environ 3km du site. Il s'agit du Bois de Saint—Cucufa et Coteaux de Gallicourts. La ZNIEFF de type 2 la plus proche se situe à environ 3km du site. Il s'agit du Bois de Boulogne.	
En zone de montagne ?		\boxtimes	Le projet est situé dans Paris.	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		\boxtimes	L'arrête de protection de biotope le plus proche se situe à environ 11km du site. Il s'agit de l'arrêté de Gladis du Fort de Noisy-le-Sec.	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	Le projet est situé dans Paris.	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		\boxtimes	Les zones naturelles les plus proches sont les parcs naturels régionaux de Oise-Pays-de-France (à environ 21km), du Vexin français (à environ 26km) et de la Haute Vallée de Chevreuse, la réserve naturelle régionale des Marais de Stors et la réserve naturelle nationale de Saint-Quentin-en Yvelines.	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	\boxtimes		-Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement "infrastructures ferroviaires" du département de Paris arrêté en 2012 -Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement agglomération de la Métropole du Grand Paris en cours d'élaboration	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	\boxtimes		Le site se situe dans la zone de protection au titre des abords de monuments historiques des "ateliers de décors de l'Opéra" (environ 480m).	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		\boxtimes	Le projet est situé dans Paris.	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oul, est-il prescrit ou approuvé ?	\boxtimes		La commune de Paris est concernée par un PPRI cependant le 17ème arrondissement dans lequel se localise le site d'étude se situe hors du zonage réglementaire du PPRI. Approuvé par arrêté préfectoral du 19 Avril 2007
Dans un site ou sur des sols pollués ?	X		Des travaux de dépollution viseront à rendre le terrain et en particulier les sols adéquates à leur nouvel usage. Une étude historique, un diagnostic de sols, une analyse des risques résiduels et un plan de gestion ont été réalisés.
Dans une zone de répartition des eaux ?	×		Le projet se situe dans la ZRE de l'Albien. Cette nappe, située à 600 mètres de profondeur, est naturellement protégée.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		\boxtimes	D'après les documents fournis par l'ARS des Hauts de Seine et de Paris, aucun captage AEP n'est référencé à proximité de la zone d'étude. D'après la cartographie des périmètres de protection fournie par l'ARS des Hauts de Seine et de Paris, le site n'est pas situé à l'intérieur des périmètres de protection des captages AEP.
Dans un site inscrit ?	\boxtimes		Le site est implanté dans le site inscrit "ensemble urbain à Paris"
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 6km du site. Il s'agit du site de Seine-Saint-Denis.
D'un site classé ?			Le site classé "Bois de Boulogne" à environ 3km du site d'étude est le plus proche.

A 1 Le projet	envisagé est-il suscent	ible d'	avoir I	disponibles les incidences notables suivantes ?
Veuillez com	pléter le tableau suivar	nt :	3.0011	
Inciden	ces potentielles	Oul	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-I-II des prélèvements d'eau ? 31 out, dans quel milleu ?		Prélèvement souhaité dans la nappe d'accompagnement de la Seine, sans rejet dans celle-ci, en vue d'économiser l'eau de réseau, est d'environ 1 à 2 m3/h.	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	Aucun rejet dans la nappe n'est envisagé
Ressources Milleu nature	Est-li excédentaire en matériaux ?	\boxtimes		Travaux de dépollution et de terrassement (environ 18 000 m3). Les matériaux potentiellement pollués seront évacués en filières adaptées.
	Est-li déficitaire en matérioux ? Si out, utilise-l-li les restauraes naturelles du sol ou du sous- sol ?		\boxtimes	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		×	Le projet est situé sur une parcelle anciennement occupée par une station service.
			×	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 6km du site. Il s'agit du site de Seine-Saint-Denis.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	Les zones sensibles les plus proches sont situées à plus de 3km.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	Le projet est situé dans Paris.
	Est-il concemé par des risques technologiques ?			
Risques	Est-Il concerné par des risques natureis ?		\boxtimes	
	Engendre-t-1 des risques sanitaires ? Est-11 concerné par des risques sanitaires ?		\boxtimes	Aucun rejet au milieu naturel n'est envisagé
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Le projet comprend un parking de 50 places uniquement. Livraisons et enlèvements par petits véhicules dont certain réfrigérés. Le projet réduit la pression logistique du quartier par des livraisons douces en circuits courts et véhicules propres.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?			Les sources potentielles de bruit seront localisées dans des locaux dédiés et aménagés de façon à supprimer les potentielles nuisances sonores Présence d'un réseau de voies ferrées lié à la gare Saint-Lazare et du périphérique

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		\boxtimes	L'ensemble des pompes et souffleurs est monté sur antivibratoires. La transmission de vibration dans le bâtiment est interdite pour la nature même de la fonction bureaux. D'éventuelles vibrations extérieurs n'affectent pas le processus.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?			Le projet prévoit des éclairages extérieurs dans les espaces verts pour la circulation douce en sécurité (balisage réglementaire). Le projet est situé dans Paris donc concerné par la pollution lumineuse urbaine
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		×	Les seuls rejets seront liés aux centrales de traitement d'air des bureaux. La ventilation de la pisciculture se fait en grande partie via les serres qui en capture le CO2. Il n'y a pas d'émanations de particules fines, ni d'odeurs, ni de substances quelconques.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milleu ?	×		Bureaux : les eaux usées sanitaires seront collectées et dirigées vers le réseau d'assainissement collectif. Ferme aquaponique : le nettoyage du filtre a tambour engendrera environ 4 m3 d'eau chargée de matière organique dans les égouts. Les eaux chargées en sang de poisson seront évacuées séparément et traitées en filière agréée.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		\boxtimes	Aucun rejet au milieu naturel n'est envisagé
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Bureaux : les déchets générés seront de type papier, carton, cartouches, etc Ils seront triés, collectées dans un espace dédié et éliminés dans des filières agréées Ferme aquaponique : les déchets verts et déchets de poisson seront triés, stockés dans des espaces dédiés et éliminés en filières agrées.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		\boxtimes	Le bâtiment est conçu pour s'intégrer dans son environnement. Le projet fait l'objet d'une demande de permis de construire. Il sera présenté à l'Architecte des Bâtiments de France.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		X	Le terrain est à ce jour occupé par une activité de station-service. La station service existante et tous les aménagements qui lui sont liés seront démolis. Des travaux de dépollution viseront à rendre le terrain et en particulier les sols adéquats à leur nouvel usage.
approuvés	?			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non X Si qui, décri	/GZ IES:	inelle	
6.3 Les incides	nces du projet identifi	ées au	6.1 sc	ent-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oul	Non ⊠ Siloui, décil	vez les	queis	
			185	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et a	des caractéristiques d	du projet destinées à é	viter ou réduire les effets
négatifs notables du projet sur l'environnement ou l	la santé humaine (pou	ur plus de précision, il v	ous est possible de joindre
une annexe traitant de ces éléments) :			

- Eaux usées : collecte et connexion au réseau communal d'assainissement
- Gaz échappement : nombre réduit de places de parking
- Odeurs : collecte et enlèvement régulier des déchets, les potentielles odeurs de la nourriture (granulés) de poissons sont totalement contrôlées, le système est inodore.
- Pollution des sols : dépollution des sols
- Bruit : l'ensemble des installations potentiellement bruyantes sera dans des locaux dédiés

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

L'analyse de l'état initial montre peu d'enjeux (Cf. PJ7 - Informations complémentaires).

Toutes les mesures en vue de limiter l'impact du projet sur son environnement immédiat seront mises en place. Le principe développé ici en intérieur de bâtiment représente un écosystème naturel dans un milieu contrôlé, sans nuisances et offrant uniquement des impacts positifs.

Au regard de ces éléments, une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires	
Objet	
Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétition non publié ;	
Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il pe d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	eut s'agir 🛛
Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique d de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer paysage lointain;	
Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b 4 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b) 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environr plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes d complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau d'eau;	nement : atées et Ce plan
Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. dutres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le pususceptible d'avoir des effets.	Dans les projet est

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

PJ7 - Informations complémentaires sur la programmation

PJ8 - Plan de gestion

PJ9 - Plan Qualité de l'air Intérieur

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Paris

12 Décembre 2019

Signature

FORT DE VAUX

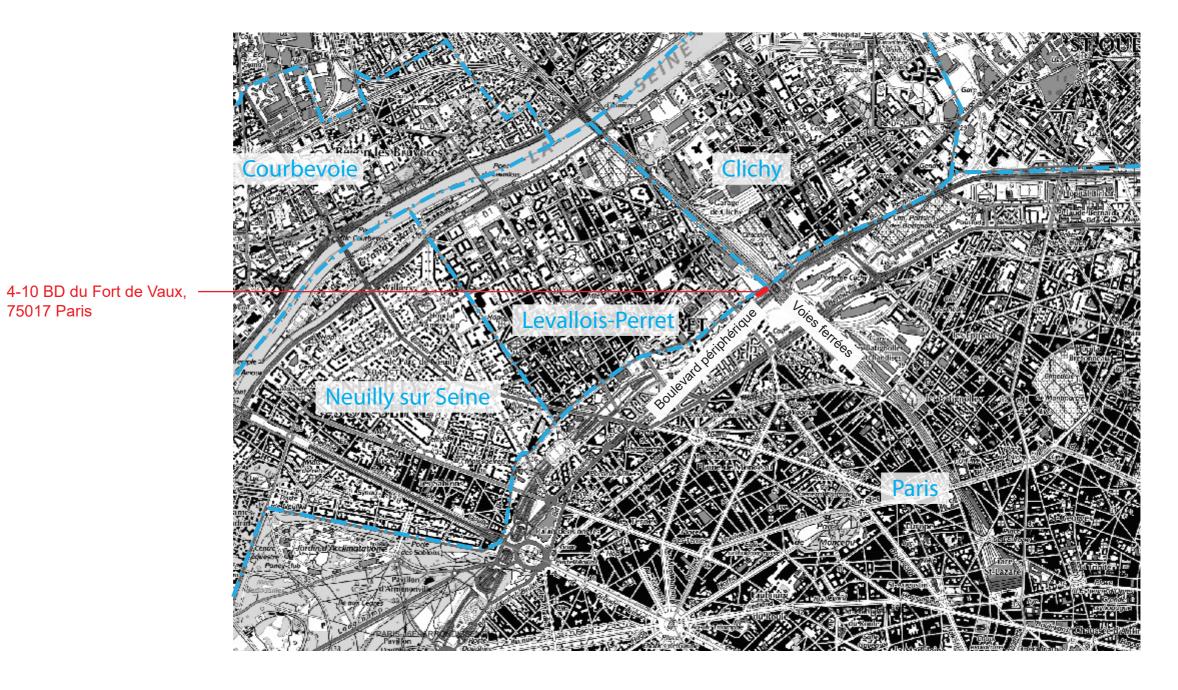
rue de la Bienfaisance 75008 PARIS

Tel.: 01 40 17 00 48 - Fax: 01 44 56 99 46 R.C.S. PARIS 844 279 919



PJ n°2 – Plan de situation au 1/25000







75017 Paris

PJ n°3 - Photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain

Localisation des points de vue



Les photographies présentées ci-après ont été prises en septembre 2019.

Point de vue 1





Point de vue 2

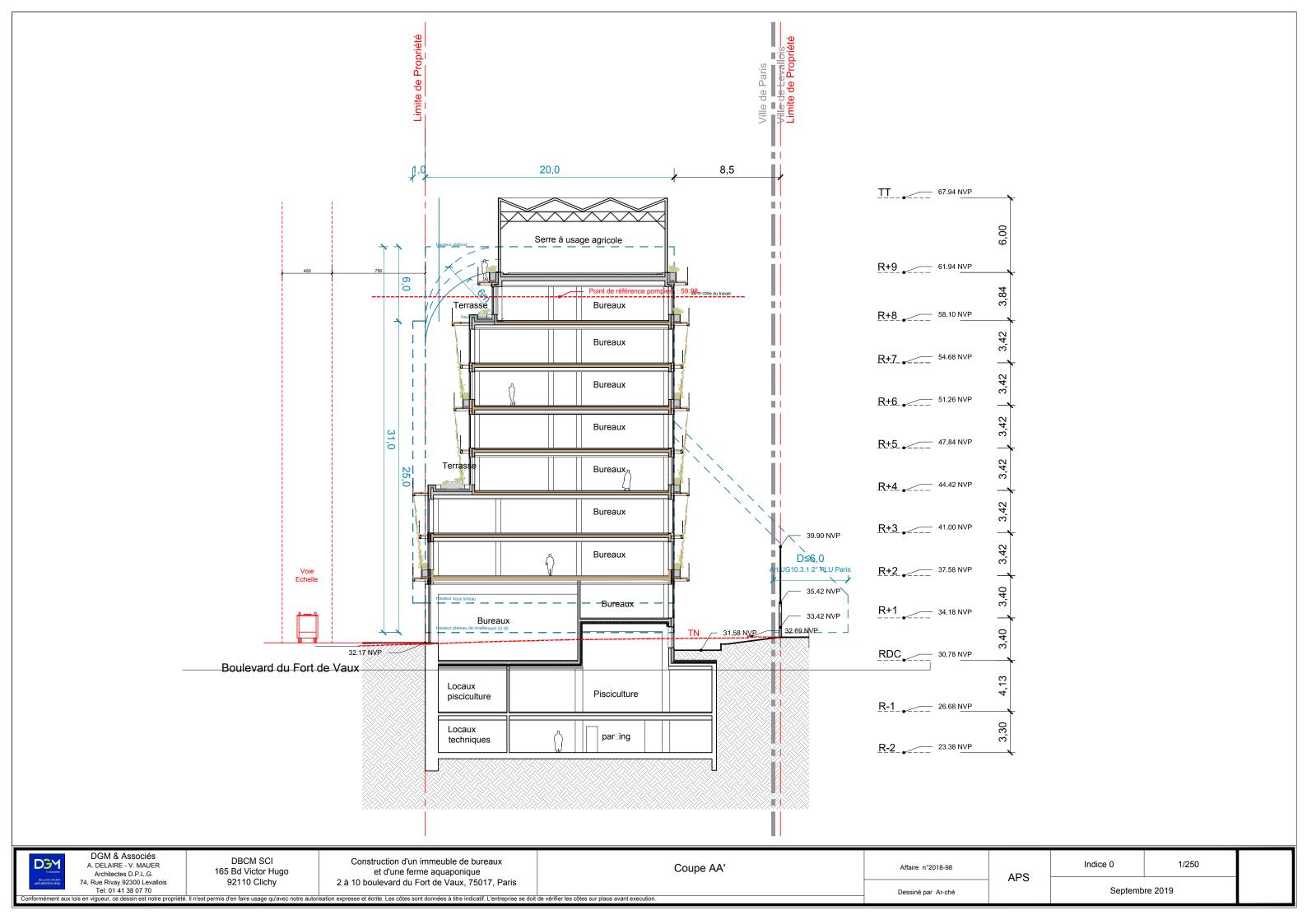




Point de vue 3

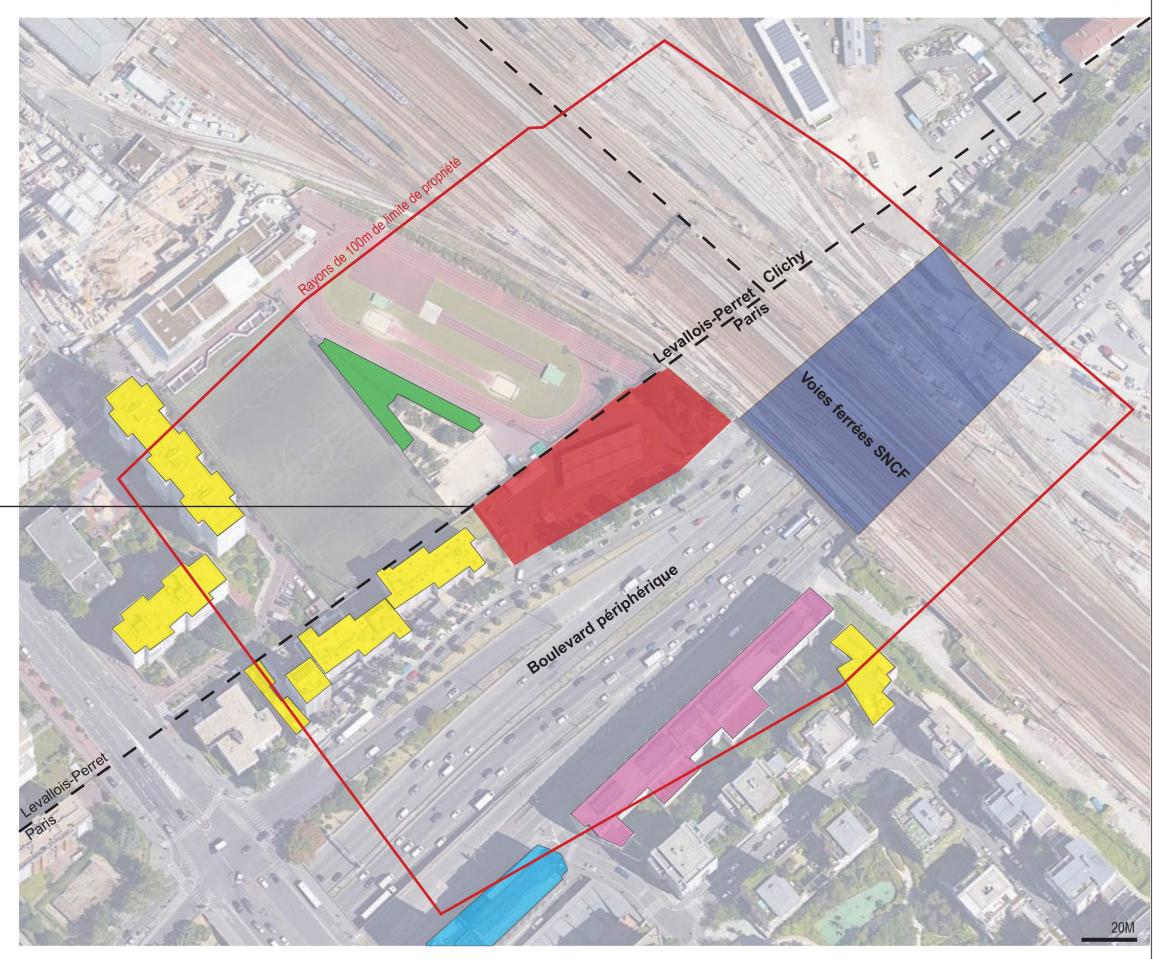






PJ n°5 – Plan des abords au 1/200





4-10 BD du Fort de Vaux, 75017 Paris



Logements

Hôtels

Pratique sportive

Barrage, dalle de protection, écluse ou pont

Limite administrative des communes

Rayons de 100m de limite de propriété





